

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil
à la Mairie de HUNSPACH,
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël ILTIS, Michèle BESSOT, Michel DERRENDINGER,
Marc JUNCKER, Muriel MOTZ, Joël GIROLT, Stéphanie MERCK, Jean-Marc MULLER,
Sabine BILLMANN, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Christine TREGER, excusée
Henri BREITENBUCHER, absent

Secrétaire de séance : Marc JUNCKER

Date de convocation : 28 juin 2019

&&&&&

1° COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 MAI 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2° COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

Le maire rappelle les différents rendez-vous qui ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : 15 mai 80 ans – Marguerite MULLER- Dirrenberger, 16 mai : Bettelstock - Réunion des Concessionnaires, 16 mai : Conseil transfrontalier à Riedseltz, 20 mai : Réunion CT Conseil Départemental – Philippe Schneider, 21 mai : Tourisme : Conseil intracommunautaire à Reichshoffen « L'Alsace Verte », 24 mai : Propriété Heimlich – rencontre Frédérique Berthaud (CD 67), 24 mai : Atelier SCOTAN – dynamiques économiques du territoire, 25 mai : Journée citoyenne à Hunspach, 26 mai : Elections européennes, 27 mai : accueil de l'école primaire au bureau de vote, 27 mai : COPIL Maison Alsacienne du 21 ème siècle – Hotel du département, 27 mai : BA 901 - Réunion Publique Drachenbronn (Glamping, tour ludique), 1 juin : Mariage SOKOL EPPELE (Joël Iltis), 5 juin : RdV Géomètre (Bettelstock), 11 juin : rdv C.Bossert (Eurovia) pour implantation poteaux Incendie, 11 juin : Rdv Wiedemann ES géothermie, 12 juin : CA EPF Alsace (Hotel du département), 12 juin : Réunion Esquisse Bettelstock avec candidats et équipe urbanisme, 14 juin : AG Amicale des maires de Soultz sous Forêts, 15/16 juin : Fête du Folklore, 18 juin : Journée Personnels ATIP à la Salle des Fêtes, 18 juin : Remise des dictionnaires à l'école, 18 juin : Copil « porter la réhabilitation » en Alsace Bossue (Sarre-Union), 18 juin : Conseil d'école, 20 juin : Enterrement Jean-Pierre Rimlinger, 20 juin : Conseil Communautaire à Drachenbronn 21 juin : fête de l'école, 22 juin : Décès de Christiane Esch, 29 juin : 95 ans de Madeleine Rott

3° CCPW : MODIFICATION DES STATUTS

Conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, l'EPCI doit délibérer sur le nombre et la répartition des sièges. A ce titre, le conseil est appelé à procéder à la recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2019 (article L 5211-6-1 du CGCT).

Cette répartition des sièges peut se faire en application du droit commun ou d'un accord local :

Application du droit commun : 30 sièges

CLEEBOURG/BREMMELBACH	1 délégué
CLIMBACH	1 délégué
DRACHENBRONN/BIRLENBACH	1 délégué
HUNSPACH	1 délégué
INGOLSHEIM	1 délégué
OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	1 délégué
RIEDELSELTZ	2 délégués
ROTT	1 délégué
SCHLEITHAL	2 délégués
SEEBACH/NIEDERSEEBACH	3 délégués
STEINSELTZ	1 délégué
WISSEMBOURG/ALTENSTADT	15 délégués

Application de l'accord local : 36 sièges

CLEEBOURG/BREMMELBACH	2 délégués
CLIMBACH	1 délégué
DRACHENBRONN/BIRLENBACH	2 délégués
HUNSPACH	2 délégués
INGOLSHEIM	1 délégué
OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	1 délégué
RIEDELSELTZ	2 délégués
ROTT	1 délégué
SCHLEITHAL	3 délégués
SEEBACH/NIEDERSEEBACH	4 délégués
STEINSELTZ	2 délégués
WISSEMBOURG/ALTENSTADT	15 délégués

Eu égard à ces dispositions, le Bureau de la communauté de communes, propose au Conseil Communautaire de retenir l'accord local pour la répartition des sièges portant le nombre de sièges à 36 membres et de 4 suppléants tout en respectant les critères suivants :

- chaque commune devra disposer a minima d'un siège ;
- les communes ne bénéficiant que d'un seul siège auront un délégué suppléant
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ;

- cette répartition devra tenir compte de la population municipale de chaque commune ;
- le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en l'absence d'accord.

Cet accord nécessite l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, DECIDE à 7 voix pour, 3 abstentions et 3 contre, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit : **Article 5** : *Composition du conseil : le nombre et la répartition des sièges des délégués. La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant, dénommé « conseil de communauté » composé de délégués des communes, selon la répartition suivante* : chaque commune devra disposer a minima d'un siège ; les communes ne bénéficiant que d'un seul siège auront un délégué suppléant ; aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ; cette répartition devra tenir compte de la population municipale de chaque commune ; le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en l'absence d'accord.

CLEEBOURG/BREMMELBACH	2 délégués
CLIMBACH	1 délégué
DRACHENBRONN/BIRLENBACH	2 délégués
HUNSPACH	2 délégués
INGOLSHEIM	1 délégué
OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	1 délégué
RIEDELSELTZ	2 délégués
ROTT	1 délégué
SCHLEITHAL	3 délégués
SEEBACH/NIEDERSEEBACH	4 délégués
STEINSELTZ	2 délégués
WISSEMBOURG/ALTENSTADT	15 délégués

4° CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT « BELLE-VUE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'ensemble des lots proposés ont été vendus ; considérant que l'ensemble des travaux d'aménagement ont été réalisés, considérant que l'ensemble le crédit de TVA a été soldé par les services fiscaux, accepte à l'unanimité la clôture du budget « Lotissement Belle Vue », Charge le maire d'informer Monsieur le Trésorier de Wissembourg, ainsi que les Services Fiscaux de la clôture dudit budget soumis au régime de la TVA.

5° DIVERS

- **FETE NATIONALE 14 JUILLET** : organisation par l'amicale des sapeurs-pompiers de Hunspach-Hoffen-Leiterswiller, recensement des personnes présentes

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2019

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
ILTIS Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à bertrand WAHL
BESSOT Michèle	Conseillère Municipale	
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
BREITENBUCHER Henri	Conseiller Municipal	Absent
DERRENDINGER Michel	Conseiller Municipal	
GIROLT Joël	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
TREGER Christine	Conseillère Municipale	Excusée
WENGER Marc	Conseiller Municipal	